

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 876

AMENDEMENTprésenté par
le Gouvernement

ARTICLE 11 QUINQUIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Des mesures de soutien financier aux grossistes-répartiteurs ont eu lieu en 2020 et 2022. Par ailleurs, la mission IGAS-IGF pour analyser les flux financiers tout au long de la chaîne de distribution du médicament entre tous les acteurs rendra ses conclusions en fin d'année. Ainsi, il n'est pas pertinent d'en préempter les conclusions. Pour ces raisons, il est proposé de supprimer cet article.